MAIRIE DE MOISSAT

Puy-de-Dôme

Route de Billom 63190 MOISSAT

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de septembre, à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Moissat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier JEANVOINE, Maire.

Date de convocation : 4 septembre 2023

<u>Étaient présents</u>: Olivier JEANVOINE, Franck DUCHER, Dominique COLL-SERRES, Didier CALET, Alexandre DEVAUX, Isabelle GROUIEC, Cédric MAGAUD, Astrid JACQUELINET, Florence GENILLIER.

Procuration de François SANTUZ à Olivier JEANVOINE,

Procuration de Thierry TISSERAND à Didier CALET.

Étaient absents : Annie LAGEYRE, Isabelle POUILLARD excusées.

La séance est ouverte à 9 heures 05

Secrétaire de séance : Astrid JACQUELINET

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

## ORDRE DU JOUR

## <u>1 – Point de situation rénovation énergétique école</u>

Mrs le Maire et Franck DUCHER, font le point sur l'avancée des travaux de la rénovation énergétique de l'école.

Force a été de constater le peu d'empressement des entreprises à venir terminer les travaux restants. Les pénalités de retard (pénalités d'absence aux réunions et pénalités de retard dans la réalisation des travaux) devraient donc être appliquées. M. Jean-Michel LEYRIT, Architecte, prépare un état.

Travaux non réalisés ou à terminés :

- Remplacer le tapiot du regard EP dans l'angle Sud-Ouest de la chaufferie par une grille avaloir (en attente des fortes pluies pour vérification du besoin ou non),
- Poser une barrière amovible supplémentaire vers l'accès chaufferie,
- Béton désactivé réalisé, mais constat d'une fissure à l'angle sud-est de la chaufferie,
- Repose du banc sous l'arbre,
- Repose de la boîte aux lettres,
- Reprendre une partie de l'isolation des combles, rajouter des entretoises,
- Peinture sur le panneau haut du dortoir,
- Nettoyage des sanitaires extérieurs,
- Petits travaux dans la chaufferie,
- Poser la porte grillagée dans le local gaz,
- Poser la signalétique sur les portes,
- Terminer la pose des panneaux en stratifié compact,
- Poser les brises soleil.

M. le Maire évoque le problème de l'entreprise CHARTRON, en redressement judiciaire.

La réception des travaux est prévue pour le mercredi 27 septembre 2023.

## 2 - Point de situation tranche 3 réseaux secteur « Route de Pironin »

Mrs le Maire et Franck DUCHER font le point sur l'avancée des travaux de réseaux secteur « Route de Pironin ».

Route de Pironin :

Poste de refoulement et chambre de vannes posés. Mise en place d'un regard supplémentaire Ø 1 000 mn. Fourreaux de liaison avec l'armoire posés en attente,

Remblaiement partiel fait,

Massif béton pour armoire réalisé,

Essais d'étanchéité faits et validés,

Equipement du poste et armoire réalisés,

Réfection de chaussée terminée, reste à faire les joints.

## Rue de Bellevue :

Pose des réseaux humides et secs terminée,

Pose de l'antenne EU 22 et 24 dans l'impasse terminée, et essais conformes,

Pose de l'antenne EU « Rue des Troubadours » en fouille commune avec l'AEP faite,

#### - Rue Vigne Rouge/Chemin de Racoi

Présence de rocher « Rue Vigne Rouge », position de fouilles adaptée nécessitant la dépose du caniveau existant sur une quinzaine de mètres, Antenne EP 7 réalisée y compris les 2 branchements EU/EP,

M. le Maire précise que l'entreprise SADE doit dérouler les câbles début de semaine 41 (Télécom, Eclairage). La conduite d'eau potable qui était vétuste « Impasse de l'ancienne poste » a été changée par le SIAEP. La mise en service du poste de relevage par ENEDIS est prévue au mois d'octobre.

M. le Maire rappelle qu'ils ont rencontré le Bureau d'Étude EGIS Eau concernant le supplément pour l'impasse de Pironin. En 2017, lors de l'étude, ce secteur n'avait pas été retenu en raison du coût trop important au vu du nombre d'habitations concernées.

Depuis, le SIEG a décidé de revoir le réseau électrique et le SIAEP les conduites d'eau.

À la suite de cette réunion, un nouveau chiffrage avait été demandé pour raccorder les eaux usées des 4 habitations.

M. le Maire présente le chiffrage établi par le Bureau d'études EGIS Eau concernant l'extension du réseau EU « Impasse de Pironin » (habitations de M. Jean-Baptiste VODABLE et M. Jimmy BARTHELAY) et du regard central :

Travaux à exécuter	Montant HT
Terrassement / Maçonnerie	5 121.94 €
Canalisations et accessoires	4 356.40 €
Branchements des particuliers	3 487.10 €
Travaux divers/Plans et dossiers	219.66 €
TOTAL	13 185.11 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuvent cet estimatif du Bureau d'études EGIS Eau pour un montant de 13 185.11 € HT.
- Autorisent M. le Maire à signer tous les documents correspondants.

## 3 – Projet d'achat commerce Gardette

M. le Maire informe que Mrs Serge GARDETTE et Nicolas ROCHE ont signé la vente pour le fonds de commerce le samedi 22 juillet 2023. Le repreneur du fonds de commerce, M. Nicolas ROCHE a débuté son activité le 07 août.

M. le Maire précise qu'un dossier de subvention a été déposé auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes le 2 septembre en vue de solliciter une aide de 30 % dans le cadre du dispositif « sauvetage du dernier commerce ». Cette participation concerne le coût d'acquisition du bâtiment et du terrain attenant pour un montant de 175 000.00 €. D'autre part, elle pourra également porter sur les travaux réalisés dans la partie commerciale, à savoir la mise en conformité de l'installation électrique et le remplacement du système de chauffage qui seront confiés à des entreprises. Par ailleurs, la fourniture de matériaux, destinée à la création d'un WC PMR et d'une réserve dans l'ancienne cuisine qui seront exécutés en régie, pourra également bénéficier du dispositif. M. le Maire précise qu'une délibération doit formaliser cette demande et ainsi compléter le dossier déposé.

Il explique ensuite, qu'il a eu un entretien avec les services du département du Puy de Dôme et qu'un accompagnement est possible sur la rénovation énergétique du logement en vue de sa sortie de vacance.

Les travaux concernent le remplacement du système de chauffage et une mise aux normes électriques qui seront réalisées par des entreprises. Les services techniques et les élus se chargeront de l'isolation périphérique, du remplacement des menuiseries extérieures et de la réorganisation du logement (cloisonnement, revêtements de sols et muraux).

Les devis ont été demandés auprès d'entreprises qualifiées pour la partie chauffage. Un chiffrage des fournitures nécessaires aux travaux en régie est en cours.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorisent M. le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de la Région et du Département en lien avec ce projet,
- Chargent M. le Maire de signer tous les documents correspondants.

Enfin, M. le Maire présente 2 devis pour la partie électricité proposés par l'entreprise YANN'ELEC.

## - Travaux dans la partie COMMERCE :

Travaux à exécuter	Montant HT
WC PMR	201.00 €
Pose hublot LED et prise de courant 16A	
Réserve Tabac	546.00 €
Pose hublot LED et prise de courant 16A	
Remplacement tableau existant	
Dégagement	156.00 €
Pose hublot LED va et vient	
Garage	357.00 €
Alimentation unité intérieure PAC	
Alimentation unité extérieure PAC	
TOTAL	1 260.00 €

## - Travaux dans la partie LOGEMENT :

Travaux à exécuter	Montant HT
Escaliers –Palier	135.00 €
Pose point lumineux en va et vient	
Chambre 1 et Chambre 2	1 162.00 €
Pose point lumineux en va et vient	
Pose prises de courant 16A	
Pose prise télévision	
Pose prise réseaux / téléphone	
Séjour	568.00 €
Pose point lumineux en va et vient	
Pose prises de courant 16A	
Pose prise télévision	
Pose prise réseaux / téléphone	
Cuisine	868.00€
Pose point lumineux central simple allumage	
Pose point lumineux simple allumage au-dessus de l'évier	
Pose prises de courant 16A	
Pose prises de courant 16A et 20A Electroménager	
Salle de bain	392.00 €
Pose point lumineux central simple allumage	
Pose point lumineux simple allumage au-dessus de la vasque	
Pose prises de courant 16A	

Pose alimentation chauffage électrique	
WC	108.00€
Pose point lumineux simple allumage	
Divers	1 762.00 €
Câblage tableau de protection normes NC15-100	
Câblage tableau de communication et reprise des câbles antennes	
Pose câble alimentation type R2V3G16	
Démontage ancienne installation sauf alarme	
TOTAL	4 995.00 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuvent le devis de l'entreprise YANN'ELEC pour la partie COMMERCE d'un montant de 1 260.00 €
  HT,
- approuvent le devis de l'entreprise YANN'ELEC pour la partie LOGEMENT d'un montant de 4 995.00 € HT.

#### 4 - Projet Solaire Dôme

- Vu l'article L. 2122-1 à L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales en ce qui concerne le fonctionnement et les compétences du Conseil communautaire;
- Vu les articles L. 2224-31 à L. 2224-34 du Code général des collectivités territoriales en ce qui concerne la gestion de l'Energie au sein des collectivités territoriales;
- Vu l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités territoriales notamment en ce qui concerne la composition de la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre d'un groupement de commandes ;
- Vu les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique en ce qui concerne la constitution de groupements de commande ;
- Vu la délibération en date du 28 septembre 2021 de la Communauté de communes Entre Dore et Allier prescrivant l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial;
- Vu la délibération en date du 13 juin 2023 de la CCEDA d'arrêt du projet de PCAET;
- Vu la délibération en date du 11 juillet 2023 de la CCEDA portant constitution d'un groupement de commandes pour la mise en œuvre de centrales solaires photovoltaïques d'une puissance de 9kWc en toiture de bâtiment public dans le cadre de l'opération Solaire Dôme ;
- Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-annexé ;
- Considérant la volonté politique du territoire de s'inscrire dans une démarche de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables ;

M. le Maire rappelle que la Communauté de communes Entre Dore et Allier s'est lancée dans une démarche de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), dont le projet a été arrêté par délibération en date du 13 juin 2023. A ce titre, plusieurs axes stratégiques ont été définis dont l'axe III « Consommer et produire durablement » qui comporte une action « encourager la production d'énergies renouvelables » et une sous-action spécifique au développement du solaire photovoltaïque (3.c).

L'ADUHME (agence locale des énergies et du climat) a engagé l'opération Solaire Dôme dont l'objectif est d'implanter plus d'une centaine d'installations photovoltaïques de 9kWC en toitures de bâtiments publics sur l'ensemble du département du Puy-de-Dôme. La vente de l'énergie solaire produite permettra à terme de faire de ce projet une opération blanche.

Il a été demandé aux communautés de communes du département de porter ce projet sur leur territoire en permettant aux communes de s'associer à cette opération.

## La mutualisation de l'achat

M. le Maire rappelle qu'en commande publique, les acheteurs peuvent faire le choix d'acquérir seuls les travaux, les fournitures et les services qui répondent à leurs besoins ou de se grouper avec d'autres acheteurs. C'est dans le cadre de cette mutualisation que des groupements de commande, encadrés par les articles L.

2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, peuvent être constitués entre les acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés.

L'intérêt principal pour les acheteurs repose sur le lancement d'une consultation unique pour répondre aux besoins de plusieurs acheteurs. Les aspects positifs de la mutualisation des achats sont notamment des économies d'échelles réalisées, la réduction des coûts de procédure, le développement de l'expertise dans le domaine de la commande publique, etc. Le groupement de commandes permet également d'obtenir des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement.

Ainsi, M. le Maire expose que la Communauté de communes Entre Dore et Allier propose de constituer un groupement de commandes avec ses communes membres intéressées afin d'organiser de façon coordonnée et regroupée les marchés relatifs à la mise en œuvre de centrales solaires photovoltaïques d'une puissance de 9kWc en toiture de bâtiment public dans le cadre de l'opération Solaire Dôme.

A ce titre, le groupement de commandes est destiné à la passation des marchés publics suivants :

- Un marché de travaux pour l'installation, l'entretien et la maintenance de centrales photovoltaïques d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public ;
- Un marché de prestations intellectuelles pour une mission de contrôle technique dans le cadre de l'installation de centrales photovoltaïques d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public.
  Les marchés seront communs à l'ensemble des membres du groupement et satisferont leurs besoins propres, tels qu'ils auront été préalablement définis.

## Convention constitutive du groupement de commandes (projet joint en annexe)

La convention jointe en annexe, a pour objet, par son approbation, de constituer un groupement de commandes, sur le fondement des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique et d'en définir les modalités de fonctionnement. Il est expressément rappelé que le groupement n'a pas de personnalité morale.

Chaque membre adhère au groupement par une délibération de son assemblée ou une décision de son instance décisionnelle approuvant la convention constitutive et autorisant son représentant à la signer.

Le groupement est constitué à compter de la signature de l'acte d'adhésion par l'ensemble des membres du groupement, le point de départ étant la date de signature du dernier membre ; et a une durée limitée à la durée nécessaire à la réalisation de son objet. Le groupement prendra fin, au plus tard, au terme des marchés dont il fait l'objet.

La coordination du groupement sera assurée par la Communauté de communes Entre Dore et Allier. A ce titre, la convention confie à la Communauté de communes Entre Dore et Allier d'organiser l'ensemble de la procédure inhérente à la passation des marchés nécessaires à l'installation de centrales photovoltaïques sur ses bâtiments et ceux des communes souhaitant participer au groupement.

Il appartiendra à chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, de s'assurer de la bonne exécution des marchés conclus au titre du groupement, dans la limite des dispositions de la convention constitutive.

Il est envisagé que chaque marché soit passé selon la technique d'achat de l'accord-cadre à bons de commandes, mono-attributaire, sans minimum et avec maximum défini lors de la passation.

Suivant les dispositions de l'article L. 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé que la commission d'appel d'offres compétente soit celle du coordonnateur du groupement. Un représentant de chaque commune membre du groupement pourra participer à ladite commission avec une voix consultative s'il en fait la demande.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de constituer, avec la Communauté de communes Entre Dore et Allier et les autres communes membres intéressées, un groupement de commandes destiné à la passation des marchés susvisés relatifs à l'implantation d'une/de plusieurs centrale(s) photovoltaïque(s) d'une puissance de 9kWc en toiture de bâtiment public, dans le cadre de l'opération Solaire Dôme, selon les modalités ci-avant exposées.

Le projet de convention constitutive du groupement de commandes est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, sur proposition de M. le Maire, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de communes Entre Dore et Allier et les autres communes membres intéressées, destiné à la passation des marchés relatifs à la mise en œuvre d'une/de centrale(s) photovoltaïque(s) d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public, dans le cadre de l'opération Solaire Dôme, à savoir :
- o un marché public de travaux pour l'installation, l'entretien et la maintenance de centrales photovoltaïques d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public ;
- o un marché public de prestations intellectuelles pour une mission de contrôle technique dans le cadre de l'installation de centrales photovoltaïques d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public ;
- D'approuver l'adhésion de Moissat audit groupement de commandes pour, à titre indicatif, l'ensemble des bâtiments publics identifiés à ce jour ;
- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes tel que le projet figure en annexe 01 de la présente délibération, et autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à l'exécution de cette convention;
- D'autoriser Madame la Présidente de la Communauté de communes Entre Dore et Allier, en sa qualité de représentante du coordonnateur du groupement de commandes et selon les modalités fixées dans la convention, à accomplir toutes les formalités et démarches nécessaires au bon déroulement des procédures de passation et à signer tout document ;
- D'autoriser M. le Maire à réaliser les demandes de financement auprès des cofinanceurs potentiels et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents, actes et contrats relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant concernant la mise en œuvre des centrales photovoltaïques :

	MOISSAT	Groupe scolaire- Bat 1	Groupe scolaire- Bat 2	Mairie- Est	Salle des fêtes	Total général
	Coût de l'installation (€HT)	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	72 000 €
	Frais de raccordement Enedis (€HT)	1500€	1 500 €	1 500 €	800€	5 300 €
Dépenses	Forfait Bureau de contrôle (€HT)	800€	800€	800€	800€	3 200 €
	Total de l'investissement (€HT)	20 300 €	20 300 €	20 300 €	19 600 €	80 500 €
	Aide du Conseil départemental					
Recettes	Aide de l'EPCI					
	Autre					
	Total des recettes	- €	- €	- €	- €	- €
Bilan	Reste à charge (€HT)	20 300 €	20 300 €	20 300 €	19 600 €	80 500 €
	Taux de financement	0%	0%	0%	0%	0%

### 5 – Transfert de parcelles au domaine public de la commune

M. le Maire rappelle que les géomètres du cadastre arpentent le territoire afin de faire une mise à jour des plans communaux.

Ils ont interpelé M. Franck DUCHER au sujet de parcelles communales qu'il serait judicieux de classer dans le domaine public.

- parcelle cadastrée section ZO n° 94 située Chemin des Biarres d'une superficie de 890 m²,
- parcelle cadastrée section D n° 2353 située Chemin des Biarres d'une superficie de 55 m²,
- parcelle cadastrée section D n° 2355 située Chemin des Biarres d'une superficie de 30 m²,
- parcelle cadastrée section D n° 2357 située Chemin des Biarres d'une superficie de 30 m²,
- parcelle cadastrée section C n° 2374 située Chemin de Charliat d'une superficie de 24 m²,
- parcelle cadastrée section C n° 2376 située Chemin de Charliat d'une superficie de 19 m².

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De classer toutes les parcelles ci-dessus nommées dans le domaine public communal,
- Autorisent M. le Maire à signer tous les documents correspondants.

#### 6 – Demande d'emplacement Food truck

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Franck BIGNON concernant une demande d'emplacement pour l'installation de son Foodtruck.

Il proposerait : hamburgers, salades composées et plats préparés avec des produits principalement locaux. Il aurait besoin d'un emplacement avec l'électricité et souhaiterait exercer son activité le mercredi soir de 18 heures à 21 heures 30.

M. Alexandre DEVAUX informe que le Food Truck « King Poulet » cesse son activité.

Les élus décident de proposer le vendredi soir, maintenant libre, à M. BIGNON (au choix : mercredi ou vendredi).

Après délibération, les membres du conseil à l'unanimité :

- Approuvent cette demande d'emplacement de Foodtruck aux conditions demandées avec une participation annuelle de 50 € à régler chaque année en octobre.

### 7 – Point de situation modification du PLU communal

### M. le Maire rappelle que :

- la commune est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du conseil municipal en date du 3 mai 2019,
- par délibération du 7 mai 2021, les élus ont engagé une procédure de modification n° 01.

Ce champ de la modification dite « de droit commun » fait l'objet d'un examen au cas par cas et implique une enquête publique.

La CCEDA devenue compétente en matière de documents d'urbanisme le 1<sup>er</sup> juillet 2021, poursuit cette procédure en parallèle de l'élaboration actuelle du projet PLUi.

Suite à l'avis de l'Autorité Environnementale dispensant la commune d'une évaluation environnementale, la phase de consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) a été réalisée et tous ont donné un avis favorable à cette modification n° 01.

M. le Maire précise qu'une réunion a eu lieu avec les services de l'État et du SCOT le 10 mai 2023, pour affiner et préciser le projet.

A la suite de cet entretien les services de l'État ont donné un avis favorable assorti d'observations à prendre en compte avant l'approbation : plus ambitieux sur la diversification de l'habitat – plus précis dans l'attente du projet.

Conformément à l'article R123-5 du code de l'environnement, La CCEDA a sollicité le Tribunal Administratif pour la désignation du commissaire enquêteur.

M. Pierre COMPTE, retraité du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable a donc été nommé, et assurera 3 permanences en Mairie.

M. le Maire a rencontré M. COMPTE en présence de M. Jérémy ARNOULT, Responsable du service Aménagement durable de l'espace à la CCEDA, le vendredi 8 septembre 2023, pour la présentation de cette modification n° 01.

## 8 – Communauté de communes Entre Dore et Allier

## Notification débat du PADD-PLUi-H « Entre Dore et Allier » :

M. le Maire informe que le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) qui a été travaillé lors d'ateliers participatifs élus puis habitants, a été présenté et validé en bureau de la CCEDA, mercredi 06 septembre 2023.

Les Conseils Municipaux des communes de la CCEDA ont maintenant deux mois pour débattre du PADD (avant la 10 novembre 2023). Il sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal du mois d'octobre. Le débat du PADD permettra de surseoir à statuer sur les autorisations d'urbanisme (PC, DP, PA) Le Bureau d'études CAMPUS va entamer le zonage sur le territoire de la CCCEDA.

## 9 - Devis divers

## Transport piscine

M. le Maire présente 2 devis transmis par Mme Fanny CERES, Directrice de l'école de Moissat, pour le transport des enfants à la piscine.

2 périodes : du lundi 27 novembre 2023 au lundi 22 janvier 2024 (47 enfants et 6 adultes) et du mardi 30 avril au mardi 18 juin 2024 (35 enfants et 4 adultes).

- Transport SEYT
 - Transport RAJAT
 Prix forfaitaire: 155.50 € TTC
 - Prix par séance: 205.00 € TTC

Après délibération, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuvent le devis n° 1971 en date du 5 septembre 2023 des transports SEYT pour un montant de 155.50 € TTC (prix forfaitaire par séance).

## > SPARA PROTECTION : compléments de protection

M. le Maire expose un devis n° 2023436 du 10/08/2023 de SPARA PROTECTION concernant le renouvellement des compléments de protection à la suite du contrôle réalisé dans les bâtiments communaux suivants :

Lieu	Protection	Quantité	Montant HT
Ecole/Mairie/Poste/Salle des fêtes	Extincteurs 6 I sans fluor	9	927.00 €
Ecole/Salle des fêtes	Panneau extincteur avec classe de feu	9	42.30 €
Ecole/Poste/Salle des fêtes/Eglises	Panneau feu électrique	8	37.60 €
Bibliothèque	Extincteurs 6 I sans fluor	2	206.00 €
Bibliothèque	Panneau extincteur avec classe de feu	2	9.40 €
Eglises	Extincteur eau 6 l + additif + antigel	2	136.00 €
Ateliers	Panneau extincteur avec classe de feu	2	9.40 €
Ateliers	Extincteurs 6 Kg poudre	1	66.00€
Ateliers	Panneau extincteur avec classe de feu	1	4.70 €
Ecole/Mairie/Salle des fêtes	Echange standard CO <sup>2</sup> 2Kg	3	162.75 €
Autres prestations			245.62 €
TOTAL			1 846.77 €

Après délibération, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

Approuvent le devis n° 2023436 du 10/08/2023 de SPARA PROTECTION pour un montant de 1 846.77 €
 HT.

## ➤ EGLISE DE MOISSAT-HAUT : Vitraux

M. le Maire présente un dossier transmis par M. Philippe VINCENT-CAZARE concernant les travaux à effectuer sur les vitraux de l'église de la Nativité Saint-Jean-Baptiste à Moissat-Haut.

Il expose le devis n° D202308-004 en date du 04/08/2023 par « LA FLEUR DU VERRE ».

Travaux	Quantité	Montant HT
Dépose de 21 panneaux de vitrail	2 jours	640.00€
Restauration partielle de 11 panneaux	24 heures	960.00€
Restauration complète du vitrail végétal (10 panneaux)	60 heures	2 400.00 €
Matières premières	1 forfait	2 300.00 €
Pose de vitraux restaurés	3 jours	960.00€
Location et montage échafaudage de 5 mètres	1 unité	1 500.00 €
Nettoyage et remise en état du solin	2 jours	640.00 €
Forfait étude et déplacement	1 forfait	200.00 €
TOTAL		9 600.00 €

M. François SANTUZ va rencontrer M. VINCENT-CAZARE pour de plus amples renseignements.

# **QUESTIONS DIVERSES**

## 1 - ATC FRANCE

M. le Maire présente un mail reçu le 31 août 2023, de la société ATC France. Il rappelle qu'un contrat de bail a été signé autorisant la société ORANGE à installer et exploiter un relais de téléphonie mobile sur une

parcelle « Chemin de Goëlle » dont la commune est propriétaire. La société ORANGE a conclu un partenariat de cession de contrat de bail à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 avec la société ATC France.

ATC France lance une campagne d'achat afin de pérenniser ses investissements à travers l'acquisition des fonciers supportant les pylônes. Au regard des différents critères d''analyses, ATC France propose l'achat du foncier loué.

Selon ATC France cette transaction permettrait à la commune :

- De recevoir un revenu immédiat de 20 000.00 €
- De bénéficier de la gestion et de l'entretien du site intégralement pris en charge par ATC France,
- L'assurance d'un réseau mobile sur le long terme.

Les élus demandent à M. le Maire de contacter la société ATC France pour de plus amples renseignements.

## 2 - SFR

M. le Maire donne lecture d'un mail de FTN CONSULTING concernant la couverture SFR sur la commune. Après avoir mené différentes études, SFR travaille maintenant sur du foncier, cadastré section ZK n° 253 (zone agricole du PLU et zone B2 du PPRT de TITANOBEL).

Ce foncier leur semble convenir à l'installation du relais SFR. Au terme de toutes les études, un dossier d'information sera envoyé à la Mairie, un mois avant l'envoi de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Mrs Didier CALET et Alexandre DEVAUX proposent plutôt de mutualiser l'antenne actuelle.

Le sujet sera revu à la réception du dossier de SFR.

### 3 – Les Restos du cœur

M. le Maire donne lecture d'un mail de l'Association des Maires de France qui expose les difficultés rencontrées par l'association « les Restos du cœur ». L'AMF invite toutes les communes qui le souhaitent à soutenir et relayer l'appel aux dons porté par « Les Restos du cœur » selon les modalités qui leur paraissent les plus adaptées à leurs moyens et à la situation locale.

Mme Florence GENILLIER propose d'organiser sur la commune de Moissat, une collecte au profit des « Restos du cœur ». L'association établie à Lezoux sera contactée pour la mise en place de cette démarche.

Après délibération, les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

Approuvent cette proposition à l'unanimité.

#### 4 – Concessions

M. le Maire rappelle que la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de reprise de concessions au cimetière a été effectuée au mois de juin par les Pompes funèbres DABRIGEON.

Un recensement des concessions maintenant libres a été répertorié au mois d'août et ces dernières peuvent être mises en vente.

M. le Maire informe qu'une concession contient une cuve et une stèle et qu'il faudra prévoir un tarif en fonction de ces éléments. Le secrétariat va contacter les Pompes funèbres pour connaître le prix d'une cuve afin de pouvoir établir un tarif cohérent.

## <u>5 – Adjudication des noix</u>

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune possède des noyers qui sont plantés sur le terrain communal sis à « Labbe », cadastré section ZO n° 32.

Chaque année la commune procède à une adjudication publique des noix. Il propose d'établir un cahier des charges concernant cette vente.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décident d'établir le cahier des charges comme suit :

Date limite de remise des plis : vendredi 29 septembre 2023 à 18 heures,

Ouverture des plis : samedi 30 septembre 2023, à 11 heures 30,

Mise à prix : 30.00 €.

- chargent M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente de noix.

## 6 – École

Mmes Dominique COLL-SERRES, Astrid JACQUELINET et Florence GENILLIER font le point sur la rentrée scolaire.

- Arrivée d'une nouvelle directrice, Mme Fanny CERES (Classe CM1/CM2).

- Aménagement de la salle périscolaire et du préau par l'équipe d'animation. Le personnel de l'UFCV souhaiterait un vidéo projecteur. Ce matériel est prévu et sera installé dans la salle multi activités.
- La réunion annuelle du personnel de la cantine et des ATSEM aura lieu le vendredi 22 septembre à 18 heures 30.

M. le Maire et M. Didier CALET évoquent le problème soumis par Mme CERES au sujet de la téléphonie à l'école.

M. le Maire informe les élus que l'Association des Maires Ruraux a eu de nouvelles dotations d'ordinateurs de la part de la DDT. Les communes qui le souhaitaient, pouvaient en faire la demande en tant qu'adhérent de l'association.

La commune de Moissat a ainsi pu obtenir 5 unités centrales sous Windows 10 avec les claviers (pas d'écran, ni souris). Ces ordinateurs ont été réceptionnés à l'école le vendredi 8 septembre.

#### 7 – Haies

Mme Astrid JACQUELINET rappelle le projet de plantation de haies et le compte-rendu technique (diagnostic bocager) élaboré par Mme Laurence VIALARD (Technicienne bocage mission haies).

Le bocage présent est en zone ripisylve le long du ruisseau du Litrou, contiguë à des parcelles en culture et en pacage agrémentées de bosquets et de haies épars.

## Projet de plantation :

Le projet de plantation est évalué à 215 ml, avec pour objectif de plantation : l'intégration paysagère, l'ombrage et la biodiversité générale.

- Haie basse complantée d'arbres sur 150 m : 135 arbustes buissonnants et 15 arbres de haut-jet
- Haie basse complantée d'arbres sur 30 m : 26 arbustes buissonnants et 4 arbres de haut-jet
- Haie basse complantée d'arbres sur 35 m : 31 arbustes buissonnants et 4 arbres de haut-jet

Elle rappelle que tous les 215 plants sont financés par la CCEDA (Label PAL) et sont à planter le long du Litrou au cours de l'automne.

Prochaine réunion du conseil municipal vendredi 6 octobre 2023 à 20 heures.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 33